



# FICHE DE DONNÉES SÉCURITÉ FILAMENT | PURGE ULTRA

V 2.0 | 20-10-2019 | traduit de l'anglais le 10-04-2024



## SECTION 1: IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

Nom du produit : Purge filament  
Description : Thermoplastic  
Date de révision : 20 octobre 2019  
Contact pour information/Identification du fabricant:  
VOLUMIC 3D  
12b Rue Louis GARNERAY  
06300 NICE – France  
Téléphone : +33 9 500 27 400  
Email : Info@volumic3d.com  
Internet : www.volumic3d.com

## SECTION 2: IDENTIFICATIONS DES DANGERS

### 2.1. APERÇU EN CAS D'URGENCE

NFPA : Santé 0, Inflammabilité 0, Réactivité 0

### 2.2. STATUT RÉGLEMENTAIRE OSHA

Tous les ingrédients sont encapsulés par le polymère et ne sont pas considérés comme dangereux selon la norme de communication des dangers de l'OSHA (29 CFR 1910.1200).

### 2.3. EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTÉ

Les voies d'entrée pour les solides comprennent le contact avec les yeux et la peau, l'ingestion et l'inhalation. Référez-vous à la section 4 pour les mesures de premiers secours.

### 2.4. EFFETS POTENTIELS SUR L'ENVIRONNEMENT

Aucune connue

## SECTION 3 : COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Ce produit ne contient pas de produits chimiques considérés comme dangereux selon la norme OSHA 29 CFR 1910.1200.

## SECTION 4: PREMIERS SECOURS

Yeux : Rincer abondamment à l'eau. En cas d'irritation persistante, consulter un médecin.  
Peau : En cas de brûlures thermiques, rincer immédiatement à l'eau froide. Ne pas tenter de retirer le polymère de la peau. Consulter un médecin.  
Inhalation : Quitter la zone exposée et chercher de l'air frais. En cas d'irritation persistante, consulter un médecin.  
Ingestion : Ne pas provoquer de vomissement. Consulter un médecin.

## SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Portez des vêtements de protection et utilisez un équipement de respiration autonome. Les agents extincteurs à utiliser comprennent l'eau, la mousse, le CO2 et les agents chimiques secs.

## SECTION 6: MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Le matériau renversé peut provoquer un risque de glissade. Aspirez ou balayez le matériau et placez-le dans un conteneur d'élimination.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## FILAMENT | PURGE ULTRA

V 2.0 | 20-10-2019 | traduit de l'anglais le 10-04-2024

### SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation : Voir la section 8.3 Équipement de Protection Individuelle.  
Stockage : Maintenir le conteneur fermé pour éviter toute contamination.

### SECTION 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION

#### 8.1. CE PRODUIT NE CONTIENT PAS DE PRODUITS CHIMIQUES CONSIDÉRÉS COMME DANGEREUX SELON LA NORME OSHA 29 CFR 1910.1200.

Caractéristiques spéciales ou informations : Aucune caractéristique spéciale répertoriée pour ce produit.

#### 8.2. CONTRÔLES TECHNIQUES

La ventilation localisée est recommandée.

#### 8.3. EQUIPEMENT DE PROTECTION PERSONNEL

Yeux : Lunettes de sécurité.  
Mains : Gants en coton pour manipuler le plastique fondu. Portez des gants en latex, en nitrile ou en plastique pour éviter la contamination des huiles de la peau sur le filament de purge lui-même.  
Peau : Vêtements de protection pour le contact avec le plastique fondu.  
Respirateur : Non requis pour l'impression 3D car le produit est stable.  
Hygiène : Lavez-vous soigneusement les mains après la manipulation et avant de manger ou de boire.

### SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique : Granulés solides  
Odeur : Inodore à température ambiante. Odeur plastique caractéristique pendant le chauffage.  
Température de fusion : 190°C  
Température de point d'éclair : 340°C  
Température d'auto-inflammation : 380°C  
Inflammabilité (solide, gazeux) : Non applicable.  
Limite inférieure d'explosion : Non applicable.  
Limite supérieure d'explosion : Non applicable.  
Pression de vapeur : Non applicable.  
Densité relative : 0,5 – 1,5 g/ml.  
Densité en vrac : Données non disponibles.  
Valeur de pH : Non applicable.  
Contenu en COV : Moins de 5 parties par million.  
Dégagement : Ne se produit pas avant d'atteindre des températures dépassant 380°C. Bien au-delà des conditions de traitement typiques. Moins de 0,01 % de cendres lors d'une combustion complète et le seul gaz produit est le dioxyde de carbone. Ne répond pas à la définition d'un matériau dangereux telle que donnée dans le 29 CFR Partie 1910.000 (OSHA).

### SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Ce produit est stable et non réactif. La décomposition dangereuse des produits peut survenir s'il est surchauffé au-delà de 380°C ou s'il est enflammé.

### SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Sur la base de notre expérience et des informations disponibles, aucun effet néfaste sur la santé n'est attendu si le produit est manipulé conformément aux recommandations, en prenant les précautions appropriées pour les utilisations désignées.

### SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Référez-vous à la section 6

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## FILAMENT | PURGE ULTRA

V 2.0 | 20-10-2019 | traduit de l'anglais le 10-04-2024

### SECTION 13: CONSIDÉRATIONS D'ÉLIMINATION

Les options préférées pour l'élimination sont les suivantes : (1) recyclage, (2) incinération avec récupération d'énergie, (3) mise en décharge. Le traitement, le stockage, le transport et l'élimination doivent être effectués conformément aux réglementations applicables de l'État/Province et des autorités locales.

### SECTION 14: INFORMATION DE TRANSPORT

Ce produit n'est pas réglementé selon les réglementations suivantes :

- Département des Transports des États-Unis (DOT)
- Réglementations de la Garde Côtière des États-Unis
- Réglementations de l'Organisation Maritime Internationale (OMI)
- Réglementations de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI)
- Réglementations de l'Association Internationale du Transport Aérien (IATA)
- Réglementations canadiennes sur le transport des marchandises dangereuses (TDG)
- Réglementations de l'Accord Européen relatif au Transport International des Marchandises Dangereuses par Route (ADR)
- Réglementations de l'Accord Européen relatif au Transport International des Marchandises Dangereuses par Chemin de Fer (RID)
- Réglementations australiennes sur les marchandises dangereuses (ADG)

### SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Référence à la section 3  
Rapport SARA Titre III : Non requis.

### SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Définitions :

- CAS = Numéro d'enregistrement Chemical Abstracts
- DSL = Liste des substances domestiques
- OSHA = Loi sur la sécurité et la santé au travail
- PEL = Limite d'exposition admissible
- TSCA = Loi sur le contrôle des substances toxiques
- SARA = Loi sur les amendements Superfund et la réhabilitation
- VOC = Composé organique volatil
- N/E = Non établi

Ces résultats d'analyse sont basés sur des procédures fiables. En raison des conditions variables de conformité à un usage particulier ou des méthodes de traitement, aucune garantie n'est attendue ou implicite, y compris la garantie de conformité à un usage particulier. Il ne s'agit pas de spécifications de produit, ni de minimums de fabrication. Chaque utilisateur du matériau devrait effectuer des tests appropriés pour déterminer l'aptitude du matériau à l'usage prévu.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## FILAMENT | PURGE ULTRA

V 2.0 | 20-10-2019 | traduit de l'anglais le 10-04-2024

---

VOLUMIC 3D  
12bis Rue Louis GARNERAY  
06300 NICE  
France

TVA: FR55452187792  
EORI: FR45218779200026

Tel: +33 9 500 27 400  
Email: [info@volumic3d.com](mailto:info@volumic3d.com)  
Internet: [www.volumic3d.com](http://www.volumic3d.com)